

CH_VB .16 vom 31. Dezember 1985

Bundesverwaltung, 1985-12-31, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_.16_

FR: CH_VB .16 du 31 décembre 1985

IT: CH_VB .16 del 31 dicembre 1985

Erwägungen

E. 26

février 1986 Au nom du Conseil fédéral suisse: Le président de la Confédération, Egli Le chancelier de la Confédération, Buser (Les chiffres indiqués entre parenthèses se rapportent à l'année 1984)

CHANCELLERIE FEDERALE PREMIERE PARTIE A. ETAT DE LA REALISATION DES GRANDES LIGNES DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE 1983-1987 Le 14 décembre 1984, les Chambres fédérales, en révisant la loi sur les rapports entre les conseils, ont supprimé le rapport intermédiaire sur les Grandes lignes de la politique gouvernementale? en lieu et place, elles ont fait obligation au Conseil fédéral de donner, dans le rapport de gestion, un aperçu sommaire de la réalisation des Grandes lignes de sa politique. I« Etat d'avancement du programme de législation pour la première moitié de la période 1983-1987 Dans son rapport (du 29 août 1984) sur les priorités de la législature 1983-1987, le Conseil fédéral a classé 31 objets en premier degré de priorité afin qu'ils soient soumis aux Chambres fédérales pendant la première moitié de la période législative, de manière à ce qu'ils puissent être adoptés d'ici la fin de ladite période. Vous trouverez ci-après des renseignements sur l'état d'avancement de ces objets. Les objets suivants ont déjà été approuvés par le Conseil fédéral (état arrêté au 31 déc. 1985): • - AF sur la participation de la Confédération à un centre suisse de recherche en microtechnique à Neuchâtel (Message du 29 fév. 1984) - LF sur la constitution de réserves de crise bénéficiant d'allègements fiscaux (Message du 29 fév. 1984) - AF sur les mesures d'économie 1984 (Programme complémentaire; message du 12 mars 1984) - AF concernant l'utilisation des droits d'entrée perçus sur les carburants et affectés à des tâches en rapport avec le trafic routier (Message du 13 mars 1984) - Révision de la loi fédérale sur les droits politiques (Procédure de vote relative aux initiatives populaires; Message du 28 mars 1984) - Révision de la loi sur la nationalité suisse (1 partie, Message du 18 avril 1984) - Loi fédérale sur la surveillance des prix (Message du 30 mai 1984) - AF sur l'économie sucrière indigène (Message du 29 août 1984) - Sixième rapport sur l'agriculture (Rapport du 1 oct. 1984) - Rapport sur le dépérissement des forêts (Rapport du 21 nov. 1984) - Révision de la loi sur l'assurance invalidité (Message du 21 nov. 1984) - Révision de la loi sur les prestations complémentaires (Message du 21 nov. 1984) - Révision de la LF sur le réseau des routes nationales (Réexamen de certains tronçons de routes nationales; message du 17 déc 1984) - Révision totale de la loi sur le droit d'auteur (Message du 29 août 1984) - Révision du droit du bail à loyer (Message du 27 mars 1985) Rapport de gestion 1985 1

Chancellerie fédérale - Révision du code pénal (opérations d'initiés; Message du 1 mai 1985) - Rapport sur la révision totale de la constitution fédérale (Rapport du

E. 30

4.85 Initiative populaire "pour une assurance- maladie financièrement supportable (Initiative des caisses-maladie)" 1985 II 515 390'273 c Initiatives populaires n'ayant pas abouti dans le délai légal Pour les initiatives populaires suivantes, le délai imparti pour la récolte des signatures a expiré en 1985 sans avoir été utilisé: - Initiative populaire "pour la réouverture des maisons closes dites de tolérance" (FF 1985 I 979); - Initiative populaire "pour sauver notre jeunesse: réintroduction de la peine capitale pour les personnes qui font le commerce des drogues dures" (FF 1985 I 1233).

Chancellerie fédérale 3. Aboutissement de référendums Dépôt Acte législatif Publication dans Signatures la Feuille fédérale 14. 1.85 Arrêté fédéral du 5.10.84 1985 I 497 57'539 instituant une garantie contre les risques à l'innovation en faveur de petites et moyennes entreprises 14. 1.85 Modification du 5.10.84 1985 I 583 83'865 concernant le code civil suisse (Effets généraux du mariage, régime matrimonial et successions) 27. 9.85 Modification du 21.6.85 de 1985 II 1483 252'607 l'arrêté fédéral sur l'économie sucrière indigène II. Schéma des messages Le schéma pour l'établissement de messages du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale a été remanié; on a pris notamment en considération les modifications de la loi sur les rapports entre les conseils qui sont entrées en vigueur le 1er janvier 1985. D'une façon générale, on s'efforce, par souci d'économies, d'obtenir des textes concis. Il est en outre nouvellement prescrit de remettre, lorsque le message concerne la révision partielle de lois ou d'arrêtés fédéraux, des tableaux synoptiques polycochés présentant les dispositions en vigueur et les propositions de modification à chacun des membres des commissions parlementaires, aux membres de la commission de rédaction et au service de documentation de l'Assemblée fédérale. Enfin, pour donner suite à la demande faite par la commission de gestion, nous avons prescrit que l'on indique les conséquences qu'un projet peut avoir sur la politique régionale. III. Recueil systématique du droit fédéral (RS) Le deuxième volume de la partie 0.6 (Finances) des accords internationaux a paru dans le courant de l'année. Un groupe de travail, formé de représentants de la Chancellerie fédérale, de l'Office central fédéral des imprimés et du matériel, ainsi que l'Office fédéral de l'organisation, a été créé pour établir et préparer l'informatisation du Recueil systématique. 10

Chancellerie fédérale E. BIBLIOTHEQUE CENTRALE DU PARLEMENT ET DE L'ADMINISTRATION FEDERALE (BPAF) Le chef de la BPAF a organisé avec le concours de l'Office du personnel un cours de documentation et de bibliothécaire d'une durée de six jours à l'intention du personnel fédéral. La bibliothèque centrale possède actuellement près de 105'000 ouvrages. Elle a accueilli 8*083 lecteurs et 8'273 livres ont été empruntés, comme en témoignent les bulletins de prêt. A ce dernier chiffre s'ajoutent les milliers d'ouvrages consultés dans les salles de lecture. F. OFFICE CENTRAL DES IMPRIMES ET DU MATERIEL (OCFIM) De nouvelles instructions sont en préparation dans le but de normaliser les imprimés et de rendre ainsi plus économique la publication des textes officiels. Ces instructions visent aussi à fixer plus clairement la répartition des tâches entre les offices éditeurs et l'OCFIM. La multiplicité des applications de l'électronique a entraîné un accroissement du volume des acquisitions, ce qui n'a pas été sans répercussions sur l'organisation. Les méthodes de travail ont été adaptées aux nouvelles circonstances, qui exigent notamment une simplification des transactions avec les fournisseurs et les services demandeurs. En sus des cours spécialisés organisés jusqu'ici afin d'assurer un usage efficace des machines acquises, un local a été aménagé pour l'instruction au miniordinateur. Une telle formation doit permettre aux futurs usagers de définir leurs

modalités d'utilisation en bénéficiant de conseils d'experts. TROISIEME PARTIE
Messages et rapports adressés à l'Assemblée fédérale A. MESSAGES Aucun. B.
RAPPORTS Aucun. 11

Chancellerie fédérale QUATRIEME PARTIE Motions et postulats A. PROPOSITIONS
CONCERNANT LE CLASSEMENT DE MOTIONS ET DE POSTULATS I. Motions et
postulats datant de plus de quatre ans Aucun. II. Motions et postulats datant de moins de
quatre ans Aucun. B. PROPOSITIONS CONCERNANT LE MAINTIEN DE MOTIONS
ET POSTULATS DATANT DE PLUS DE QUATRE ANS 1981 P 81.421 Procédures de
consultation. Réponses des cantons (N 9.10.81, Christinat) Les enquêtes menées auprès des
cantons ne sont pas encore achevées. C. ETAT DES ETUDES CONCERNANT LES
MOTIONS DATANT DE MOINS DE QUATRE ANS Aucune observation. CINQUIEME
PARTIE Initiatives des cantons Aucune. 12

DEPART EMENT DES AFFAIRES ETRANGERES PREMIERE PARTIE RAPPORTS
EST-OUEST La rencontre entre le Président des Etats-Unis, M. Reagan, et le Secrétaire
général du Parti Communiste d'URSS, M. Gorbatchev, des 19 et 20 novembre 1985 à
Genève a peut-être amorcé un tournant dans les relations Est-Ouest. Le contact direct entre
les deux hommes d'Etat a incontestablement eu des effets positifs. Les efforts faits par la
Confédération et Genève pour accueillir ce sommet se situent dans la droite ligne de notre
politique étrangère. A l'occasion de ce sommet, trois grands domaines de divergence ont
été soulevés, à savoir le désarmement, la question des droits de l'homme et les conflits
régionaux. On constate un certain mouvement dans le premier domaine et certains gestes
dans le deuxième. On peut donc dire que ce sommet commence à porter des fruits. Cette
rencontre a insufflé un nouvel élan aux négociations en cours. Des deux côtés, on a eu
l'occasion d'explicitier ses points de vue et de mieux saisir la manière dont la partie adverse
percevait les problèmes. Un agenda des questions à résoudre a été dressé, le rythme du
processus des négociations devant par là s'accélérer. L'avenir montrera si la volonté
d'aboutir à des résultats mutuellement acceptables sera traduite en actes. Le sommet a
également permis de nouer des contacts entre les autorités fédérales et les dirigeantes de
Washington et du Kremlin. Le Président de la Confédération et le Chef du département ont
salué les participants à leur arrivée et à leur départ. Une réception a été organisée en
l'honneur des deux délégations. Par ailleurs, une délégation, conduite par le Président de
la Confédération a reçu séparément le Président Reagan puis le Secrétaire Général
Gorbatchev pour des entretiens bilatéraux qui ont porté sur les problèmes des relations
Est-Ouest, de la paix du monde, et également sur certaines questions bilatérales. Ce
renouveau du dialogue Est-Ouest s'était amorcé de manière concrète le 8 janvier déjà à
l'occasion d'une première rencontre entre MM. Shultz et Gromyko qui eût également lieu à
Genève, en vue de préparer les nouvelles négociations américano-soviétiques de Genève
sur le désarmement. Le début du second mandat présidentiel de M. Reagan, en janvier
1985, suivi deux mois plus tard, de l'avènement au pouvoir en URSS de M. Gorbatchev,
dont la nomination interrompait deux successions de courte durée à la tête de l'Etat
soviétique, allaient en effet constituer avec le démarrage, en mars, des nouvelles
discussions américano-soviétiques sur les armes nucléaires et spatiales, la base d'une
relance du dialogue Est-Ouest sur laquelle est finalement venue s'inscrire la décision des
deux superpuissances de renouer les contacts interrompus au plus haut niveau depuis
1979. Rapport de gestion 1985 13

Département des affaires étrangères B. 40E ANNIVERSAIRE DE L'ONU Cette année, les travaux de l'Assemblée générale ont revêtu une solennité particulière, liée à la célébration du 40e anniversaire de l'ONU. A cette occasion, le rôle unique et indispensable de l'Organisation a été mis en lumière par les Etats membres, et des propositions ont été présentées en vue d'améliorer l'efficacité de l'ONU, notamment dans deux secteurs essentiels : maintien de la paix et développement économique. Le 40e anniversaire a correspondu à un effort de réflexion plus générale sur l'état de la coopération multilatérale. L'ONU et les autres organisations internationales reflètent la situation internationale, et sont donc soumises à toutes sortes de tensions. Ce sont en définitive les Etats eux-mêmes qui sont responsables du bon fonctionnement de la coopération multilatérale, qui est dans leur intérêt. La Suisse a, comme Etat non membre, été invitée à participer aux cérémonies du 40e anniversaire. Elles se sont déroulées simultanément à Genève où le Chef du Département a prononcé une allocution au Palais des Nations et à New York où le Secrétaire d'Etat a été le premier Suisse à prendre la parole devant l'Assemblée générale. A l'UNESCO, la situation reste préoccupante. Des progrès ont été faits en direction d'une amélioration de la gestion et des programmes lors de la Conférence générale de Sofia, sans que la crise de l'Organisation soit résolue pour autant. La consolidation et la poursuite du processus de réforme restent indispensables. Les résultats de la Conférence générale démontrent que c'est en demeurant à l'intérieur de cette organisation qu'on peut agir efficacement à cette fin. La politique de notre pays à l'égard de l'UNESCO n'a donc pas été remise en cause par la décision de retrait prise par le Royaume-Uni. La votation sur l'adhésion de la Suisse à l'ONU constitue l'échéance de politique étrangère la plus importante depuis la votation de 1920 sur l'adhésion à la Société des Nations. Depuis qu'au début de l'année, le Conseil fédéral a fait savoir à quelle date se tiendrait cette votation, l'on a constaté un intérêt accru du public pour la question de l'adhésion. Les conseillers fédéraux ont prononcé divers discours dans lesquels ils ont exposé au peuple les motifs de l'adhésion.

RELATIONS BILATERALES Le choix des pays visités de même que la provenance de nos visiteurs ont mis en évidence qu'à côté des relations traditionnellement étroites que nous entretenons avec les pays européens comme avec les Etats-Unis d'Amérique et le Canada, un accent particulier a continué d'être porté sur les contacts avec les pays non européens. Après ses voyages en Afrique (1979) et en Amérique latine (1984), le Chef du Département a cette fois visité quelques pays d'Afrique du Nord et du Proche-Orient; de son côté, le Secrétaire d'Etat s'est rendu dans cinq pays d'Asie et dans deux pays d'Amérique latine. Parallèlement, les visites à Berne des Ministres ou Vice-ministres des affaires étrangères de la République populaire de Chine, du Bhoutan, du Rwanda et du Costa Rica ont également témoigné de la variété géographique de nos relations. La forte augmentation du nombre des demandeurs d'asile n'a pas été sans incidences sur notre Département également. La collaboration avec le DFJP s'est renforcée pour le traitement des questions touchant des refoulements et d'éventuelles aides au retour. Nos représentations dans certains pays 14

Département des affaires étrangères chercher sur place des informations à l'intention de l'office fédéral de la police en vue du traitement de demandeurs d'asile. DROITS DE L'HOMME particulièrement concernés par ce problème ont davantage été amenés à re-

Notre politique des droits de l'homme a connu cette année une dimension nouvelle avec l'émergence du problème posé par l'afflux toujours croissant de demandeurs d'asile. Ces personnes, qui ont quitté leur pays pour des raisons diverses, ne peuvent souvent survivre sans l'aide ou la protection de la communauté internationale. Le Département s'est engagé à promouvoir, par une aide adéquate, des solutions régionales. Il a collaboré au sein des

enceintes internationales compétentes; il s'est attaché à ce que les procédures prévues par la législation interne ne portent pas atteinte aux droits fondamentaux inhérents à toute personne humaine. Du respect de nos engagements moraux et internationaux dans le domaine de l'asile dépend aussi la crédibilité de notre politique en faveur des droits de l'homme. Cette politique devra rester aussi constante et cohérente que possible, malgré la décision de renoncer provisoirement à soumettre à l'approbation des Chambres fédérales le premier Protocole additionnel à la Convention européenne des droits de l'homme. Ainsi, nous nous sommes en particulier engagés à ce que les devoirs et les responsabilités assumées par les Etats à l'égard des individus en matière de droits fondamentaux soient davantage reconnus et respectés. Dans le cadre des enceintes internationales qui s'en préoccupent et sur le plan bilatéral, nous avons profité des nombreuses rencontres pour intervenir de manière discrète mais concrète auprès d'un certain nombre de pays, en faveur de personnes dont les droits fondamentaux avaient été bafoués. Tel fut en particulier le cas lors de la préparation de la réunion d'Ottawa sur les droits de l'homme, inscrite dans le cadre de processus CSCE. Au cours de celle-ci, nous avons rappelé l'importance fondamentale du respect des droits de l'homme dans la recherche et l'établissement d'une paix et d'une sécurité durables, et dans l'amélioration du climat des relations internationales. E.

COOPERATION AU DEVELOPPEMENT ET AIDE HUMANITAIRE Le Conseil fédéral a poursuivi la mise en oeuvre des mesures prises au titre de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement. Les dépenses encourues au titre de l'aide publique au développement (APD) ont été en augmentation de 10 pour cent par rapport à 1984, témoignant ainsi de la volonté de poursuivre l'accroissement graduel de l'effort d'APD de la Suisse en pourcentage du produit national brut et visant à atteindre la moyenne des pays du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE. Face aux situations extrêmement difficiles que connaissent les pays d'Afrique au Sud du Sahara aux plans climatique, économique et social, la communauté internationale a réagi de manière concertée en veillant à apporter des solutions axées tant sur le court que sur le long terme. La Suisse s'est associée à ces efforts aux plans bilatéral et multilatéral. L'aide humanitaire d'urgence visant à préserver la vie des personnes, 15

Département des affaires étrangères l'octroi de petits crédits à des conditions souples, l'aide à la balance des paiements et aux mesures d'ajustements structurels sont autant de formes auxquelles la Suisse a eu recours en sus de la poursuite de son soutien aux projets de coopération technique et d'aide financière. De nouvelles solutions ont été étudiées, pour certains pays d'Amérique latine également. Conséquences de ces évolutions, des exigences de professionnalisme de plus en plus élevées sont posées à ceux qui traitent des questions de développement. Les analyses de la situation doivent être désormais plus poussées encore car la recherche de solutions appropriées doit plus que jamais tenir compte de l'ensemble des efforts entrepris aux plans macro et micro-économiques. Dans sa mise en oeuvre de la Loi du 19 mars 1976 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire, le Conseil fédéral n'en continue pas moins à accorder une importance de premier plan aux pays, régions et populations les plus pauvres, s'efforçant que la majeure partie des mesures prises s'adressent directement ou indirectement à ceux-ci.

DEUXIEME PARTIE A.

SECRETARIAT GENERAL I. Structure et tâches du Département

1. Représentations diplomatiques et consulaires Les ambassades à Hanoï et à Kigali ont été fermées provisoirement. Les consulats généraux à Anvers et à La Nouvelle Orléans ont été transformés en représentations honoraires et le consulat honoraire à Atlanta en un consulat général de carrière. Un consulat honoraire a été ouvert à Buffalo. L'ouverture des

représentations à Houston (1983) et à Atlanta a conduit à une nouvelle répartition des arrondissements consulaires dans le Sud des Etats-Unis. 2. Etablissement de relations diplomatiques et consulaires Des relations diplomatiques ont été établies entre la Suisse et les royaumes du Bhoutan et des Tonga; des relations consulaires ont été nouées avec Saint-Vincent-et-Grenadines ainsi qu'avec La Dominique. 3. Mesures de rationalisation Le raccordement au système de distribution de télex Datacare III de Radio Suisse SA en février a permis une rationalisation importante des communications de radio avec nos représentations à l'étranger. Un groupe de travail interne s'occupe de manière intensive de la question de l'introduction du traitement de texte et de l'informatique auprès de nos représentations à l'étranger. Au début de l'année prochaine, des systèmes de traitement de texte seront mis en service auprès de quelques missions importantes. II. Sécurité L'enlèvement du chargé d'affaires de Suisse à Beyrouth au début de l'année 1983

Département des affaires étrangères ainsi que l'attentat commis en juin sur le consul général à Istanbul ont mis une fois de plus en évidence les risques importants auxquels sont exposés les agents du service extérieur. Le Département s'est vu dans l'obligation d'accélérer l'exécution, commencée il y a quelques années déjà, de mesures de sécurité dans les représentations à l'étranger et de préparer un dispositif supplémentaire de sécurité. Pour atteindre le niveau minimum nécessaire dans le monde entier, il faudra consentir une dépense supplémentaire d'environ 16 millions de francs les trois prochaines années. Sous l'aspect de la sécurité, il est apparu une fois de plus qu'il est nécessaire de pouvoir, en cas de crise, disposer d'un système de communication sûr entre les représentations à l'étranger et la centrale. C'est pourquoi la mise en place de nouveaux appareils de transmission a été accélérée. III. Formation Dans le but d'approfondir les connaissances de ses collaborateurs en économie et en matière de promotion des exportations, le Département a organisé, en collaboration avec l'OFAEE, l'OSEC et l'ONST, un nouveau séminaire à l'intention de 25 d'entre eux qui exercent leur activité dans ce domaine à l'étranger. Pour les stagiaires du service diplomatique et consulaire, des cours ont été organisés qui comprenaient aussi des contacts avec des organisations faîtières orientées vers l'exportation et avec des maisons d'exportation. Pour la troisième fois, un séminaire culturel a été organisé à l'intention d'attachés culturels à plein temps ou à temps partiel. Divers aspects de la propagation de la culture sur un plan international ont été traités et discutés sous le thème "Diffusion culturelle internationale". Un séminaire de deux jours, au cours duquel les divers aspects de notre politique de développement ont été traités, a permis aux stagiaires diplomatiques de mieux comprendre ce volet de notre politique étrangère. Un cours interne de gestion a été à nouveau mis sur pied en langue allemande pour des fonctionnaires cadres. Pour la cinquième fois, un cours de perfectionnement a eu lieu pour 25 chefs ou futurs chefs de chancellerie. Sous le thème "Travail au service du public", les stagiaires du service de chancellerie ont reçu pour la première fois une formation intitulée "Comment se comporter au guichet". IV. Recrutement A l'examen d'admission pour le service diplomatique, huit stagiaires ont été recrutés sur 30 candidats; pour le service de chancellerie, il s'est agi de 34 stagiaires sur 93 candidats. Sept collaborateurs du service diplomatique et 30 (dont 14 femmes) du service de chancellerie ont pu être nommés fonctionnaires à la fin de leur période de formation de deux ans. V. Locaux des représentations diplomatiques et consulaires Les nouveaux bâtiments, propriétés de la Confédération, construits pour nos ambassades à Brasilia, à Jakarta et à Ryad, ont pu être inaugurés. A Tel-Aviv, la résidence, louée jusqu'alors pour notre chef de mission, a été achetée. 17

Département des affaires étrangères A Caracas, de nouveaux locaux de chancellerie ont été acquis en copropriété pour abriter notre ambassade. A Los Angeles, une maison de service a été achetée pour le chef de poste et une autre à Stockholm pour l'attaché de défense.

B. DIRECTION POLITIQUE I. Relations bilatérales Parmi les 129 (124) pays représentés en Suisse par des missions diplomatiques, 71 (71) entretiennent une ambassade et un (1) une légation à Berne, tandis que 57 (52) ambassadeurs accrédités en Suisse résident à l'étranger. On dénombre en outre 245 (241) représentations consulaires, dont 105 (102) consulats généraux, 115 (115) consulats, quatre (4) vice-consulats et 21 (21) agences consulaires. Au 30 novembre, 473 (478) diplomates étrangers étaient enregistrés auprès du département, tandis que l'effectif du personnel administratif et technique et du personnel de service était de 756 (773) personnes. Le secteur consulaire occupait au total 685 (659) personnes.

1. Europe et Amérique du Nord Le Conseil fédéral a reçu le roi de Suède Charles XVI Gustave et la reine Silvia, venus en Suisse en visite d'Etat (Berne, Tessin et Zurich, 22-24 avril). Avant la rencontre américano-soviétique de Genève, le Président de la Confédération et le Chef du DFAE ont reçu séparément le Président R. Reagan et le Secrétaire général M. Gorbatchev, et se sont entretenus avec eux (le 18 novembre), en plus des questions internationales, de certaines affaires bilatérales d'intérêt pour la Suisse. Lors de la reprise du dialogue sur le désarmement à Genève au début de l'année, le Chef du Département avait déjà eu l'occasion d'avoir des entretiens bilatéraux avec les Ministres des Affaires étrangères (MAE) des deux grandes puissances (MM. Shultz et Gromyko, 6 janvier). Il a rencontré dans la même ville les MAE britannique et espagnol (MM. Howe et Moran, 5 février), qui s'y sont retrouvés pour mener des négociations sur Gibraltar. Dans le cadre de la célébration à Helsinki du 10^{ème} anniversaire de la signature de l'Acte final de la CSCE (31 juillet-2 août), le Chef du Département a eu des entretiens avec neuf Ministres des Affaires étrangères de l'Europe de l'Est et de l'Ouest, sur des questions touchant l'intégration européenne, les droits de l'homme ainsi que des cas humanitaires. Le Chef du DFAE a reçu à Berne les MAE d'Autriche (L. Gratz, 24/25 janvier), qu'il a revu à Zurich (4 juin), ainsi que d'Espagne (F. Fernandez Ordonez, 28/29 octobre). A l'occasion d'une visite privée à Auvernier, le Président de la Confédération et le Chef du DFAE ont rencontré le Président de la République française et son Ministre des affaires étrangères (MM. Mitterrand et Dumas, 23 juillet). Il s'est rendu en visite officielle à Paris (8/9 février), à Larnaca (Chypre, 14 mai), à Bonn (19/20 juin) et Budapest (5-7 septembre). Le Secrétaire d'Etat a rendu visite aux Ministères des Affaires étrangères à Copenhague (20-22 mai), à Prague 2/3 septembre), à Belgrade (15-17 septembre), à Londres (23-25 septembre) et à Washington (21-23 octobre). Il a en outre participé à la rencontre annuelle des Neutres, en compagnie de ses collègues autrichien, suédois et finlandais (Vienne, 10/11 juin). Il a 18

Département des affaires étrangères reçu à Berne le Vice-Ministre des affaires étrangères bulgare (28/29 mai), ainsi que le Directeur général du MAE suédois (22 avril) et le Secrétaire général du MAE italien (13 décembre).

2. Proche Orient et pays arabes Dans le cadre des efforts du Conseil fédéral en vue de développer et de raffermir les relations entre la Suisse et les pays extra-européens, le Chef du Département a visité, au cours de plusieurs voyages, les principaux pays d'Afrique du Nord et du Proche Orient : la Tunisie, la Syrie et le Liban (en mai), la Jordanie (en septembre), l'Egypte et Israël (en octobre). Dans chacun de ces pays, il a rencontré le chef de l'Etat, le chef du gouvernement et le Ministre des affaires étrangères et il a pu s'informer personnellement de la situation des pays concernés ainsi que de l'état des efforts de paix. Ces contacts ont permis en même temps de

rappeler la disponibilité et les bons offices de la Suisse. Ils ont également fourni l'occasion d'aborder les questions bilatérales pendantes. A Tunis, le Chef du DFAE a en outre eu des entretiens avec le Secrétaire général de la Ligue Arabe, M. Klibi, et avec M. Kaddoumi, le responsable des relations internationales de l'OLP. Profitant d'un séjour dans notre pays lors d'une visite privée et auprès des Organisations internationales à Genève, le Secrétaire général du Ministère des affaires étrangères israélien Kimche (en janvier) et le Ministre d'Etat égyptien aux affaires étrangères Boutros-Ghali (en juillet) ont été reçus par le Chef du Département à Berne en visite de courtoisie. Le 3 janvier, le Chargé d'affaires de Suisse à Beyrouth était enlevé par un groupe chiite. Les efforts entrepris sans tarder pour obtenir sa libération furent couronnés de succès le 7 janvier. Les deux journalistes suisses détenus pendant une année par des forces rebelles au sud Soudan ont été libérés début février à Addis Abeba grâce à nos efforts et avec l'aide de l'Ethiopie. 24 Suisses, passagers et membres de l'équipage, se trouvaient à bord du paquebot italien "Achille Lauro" lorsqu'il fut investi par un commando palestinien dans le port d'Alexandrie, le 7 octobre. Ils purent tous être libérés indemnes deux jours plus tard, suite aux négociations conduites par le gouvernement égyptien. Quant aux 53 passagers suisses qui participaient à une excursion à terre et échappèrent ainsi à la capture, ils furent pris en charge au Caire par notre ambassade.

3. Afrique, Asie, Amérique latine

Considérant les graves événements qui se sont déroulés dans la première moitié de l'année en Afrique du Sud et qui conduisirent à la proclamation de l'état d'urgence dans une partie du pays, le Conseil fédéral s'est vu une fois de plus amené à condamner la politique d'apartheid dans une déclaration publique. Le 24 septembre, le Chef du Département a reçu le Ministre des affaires étrangères du Rwanda pour un échange de vues sur les relations bilatérales. La 8e Conférence des Ministres des affaires étrangères des Non-alignés s'est tenue à Luanda au mois de septembre. La Suisse y a participé en tant qu'invitée avec d'autres Etats neutres. Du 28 avril au 15 mai, le Secrétaire d'Etat a visité l'Indonésie, Singapour, la République de Corée, le Japon et la Chine et a procédé à un échange de vues exhaustif avec les représentants des gouvernements de ces Etats. Les entretiens ont permis d'obtenir d'une part des informations sur l'évaluation des problèmes régionaux et internationaux, d'autre part d'expliquer la position de la Suisse à des gouvernements qui jouent un rôle croissant dans la politique internationale. Il fut aussi possible de discuter de toute une série de questions bilatérales. 19

Département des affaires étrangères

Le 12 août, le Vice-ministre chinois des affaires étrangères Zhou Nan est venu à Berne, rendant ainsi la visite du Secrétaire d'Etat en Chine. L'approfondissement du dialogue politique a permis de constater une large concordance de vues dans l'évaluation de la situation internationale et un développement réjouissant des relations bilatérales. Le 19 juin, le Ministre des affaires étrangères du Bouthan a été reçu à Berne en visite officielle. En octobre, le Conseil fédéral a décidé de l'établissement de relations diplomatiques avec ce pays de concentration de notre coopération au développement. Du 26 septembre au 4 octobre, le Secrétaire d'Etat s'est rendu en visite officielle en Argentine et en Uruguay, dans le cadre notamment des activités relevant de l'exercice des bons offices dans le conflit qui oppose Argentins et Britanniques au sujet des Malouines. Les développements de la situation en Amérique Centrale, en particulier l'évolution du processus de Contadora, ont été suivis avec attention. C'est ainsi que le 15 novembre le Chef du Département a reçu le Ministre des affaires étrangères du Costa Rica, M. Gutierrez, pour un échange de vues sur la problématique de l'isthme centre-américain. C'était le premier contact à ce niveau entre les deux pays. Enfin dans

l'esprit des missions d'accompagnement accomplies au Salvador en 1984, notre ambassadeur dans la région a assisté à l'échange de prisonniers et blessés intervenu le 24 octobre entre le gouvernement salvadorien et le FMLN. II. Conseil de l'Europe Donnant suite à une motion de la délégation suisse à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, le Conseil fédéral a, pour la première fois l'année dernière, publié un rapport sur les relations entre la Suisse et le Conseil de l'Europe. Cette année également, toutes les questions concernant le Conseil de l'Europe seront traitées dans un rapport séparé du rapport de gestion du Conseil fédéral. III. Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) La réunion d'Ottawa sur les droits de l'homme et le forum culturel de Budapest ont constitué deux premières à un double titre: d'une part de semblables réunions n'avaient jamais encore eu lieu, d'autre part, l'absence de tout document à leur issue ne s'était encore jamais vu à la CSCE. Cette absence d'accord reflète les divergences fondamentales de société au sein des participants. Toutefois, les discussions ont été utiles et nécessaires et correspondent bien à l'esprit dans lequel elles ont été convoquées. Lors de ces deux réunions, la Suisse a été représentée par d'importantes délégations. A Budapest, la Délégation suisse, présidée par la philosophe genevoise Jeanne Hersch, comprenait aussi bien des fonctionnaires de l'administration que des représentants des milieux culturels. La fin de l'année a été marquée par un mouvement à la Conférence sur les mesures de confiance et de sécurité et sur le désarmement en Europe (CDE) de Stockholm où l'on a adopté une organisation informelle avec des groupes de travail qui seront coordonnés par les Neutres, la Suisse ayant deux coordinateurs. Le calendrier de la CSCE a donc été très chargé en 1985 et le sera encore plus en 1986, avec l'ouverture de la réunion de Vienne, la réunion d'experts de Berne sur les contacts humains et la conclusion de la phase actuelle de la conférence de Stockholm. Le fait que la CSCE soit devenue un forum de né-

20
Département des affaires étrangères gociation continue a rendu nécessaire la création d'un service CSCE directement subordonné au Secrétaire d'Etat au sein de la Direction politique. IV. Questions économiques et financières Des services compétents ont participé aux travaux de certains comités de l'OCDE, notamment dans les domaines fiscal, des services et des investissements, de même qu'à ceux de l'Agence internationale de l'énergie. Ils ont également pris part à des négociations relatives à des traités de double imposition, ainsi qu'aux travaux de l'administration portant sur les questions monétaires et financières internationales. Une attention soutenue a continué à être accordée à la question de la réciprocité bancaire et à l'évolution de certains marchés financiers étrangers. Un appui a en particulier été apporté aux candidatures des banques suisses à des licences de "trust banking" au Japon. La question des tracasseries douanières a été traitée lors de divers contacts avec les autorités françaises. En application de l'accord du 16 août 1984 avec l'Egypte, le transfert d'avoir suisses bloqués a pu être poursuivi. Dans le domaine de l'énergie nucléaire, des négociations en vue de la conclusion d'un accord de coopération ont été entamées avec la République populaire de Chine. Des négociations similaires avec la France sont en cours. V. Intérêts étrangers A la demande du gouvernement hondurien, prit fin le 1er janvier le mandat de protection des intérêts du Honduras à Cuba dont la Suisse avait été chargée depuis 1963. A la suite de négociations au sujet de l'étendue du mandat yougoslave qui avait été repris par la Suisse en décembre 1984, il fut décidé que notre pays ne représenterait que les intérêts diplomatiques yougoslaves au Maroc. La conduite des affaires consulaires est en revanche assurée par la section des intérêts yougoslaves, rattachée à l'ambassade de Suisse à Rabat. Cette section se trouve sous la direction de fonctionnaires yougoslaves. Au 31 décembre, le Département assumait 17 mandats de

protection, soit pour: les Etats-Unis d'Amérique, le Brésil et la Colombie à Cuba; Israël en Hongrie, au Ghana et à Madagascar; l'Iran en Israël, en Egypte et en Afrique du Sud; la Grande-Bretagne au Guatemala et en Argentine; la Côte d'Ivoire en Israël; la Pologne au Chili; l'Afrique du Sud et les Etats-Unis d'Amérique en Iran; la Nouvelle-Zélande en Libye; la Yougoslavie au Maroc. VI. Suisses de l'étranger Eu égard aux résultats peu encourageants de la procédure de consultation, le Conseil fédéral a renoncé le 10 juin 1985 à l'élaboration d'un message et d'un projet de révision de la loi sur les droits politiques des Suisses de l'étranger. Il a ainsi écarté l'idée d'introduire le droit de vote par correspondance ou par procuration de l'étranger et nos compatriotes émigrés devront donc, comme par le passé, venir en Suisse pour participer aux élections et votations fédérales. Le Département collabore à la publication de la "Revue suisse" qui est adressée gratuitement à tous les Suisses de l'étranger immatriculés auprès de nos représentations. Elle paraît quatre fois par an et en cinq langues; 21

Département des affaires étrangères son tirage global est d'environ 220*000 exemplaires. La "Revue" fournit, en plus des communications officielles, diverses informations générales sur la Suisse. Des efforts sont en cours pour la rendre plus attrayante. VII. Protection de Suisses en difficultés à l'étranger 1. Protection La collaboration du Département a été requise dans 119 (130) cas d'accidents de la circulation routière s'étant produits dans 30 (33) pays. 66 (54) de ces accidents ont eu une issue fatale. Dans 560 (550) cas survenus dans 91 (94) pays, le Département a dû s'occuper d'autres accidents et accorder la protection à des citoyens suisses. 147 (161) de ces cas ont été mortels. En rapport avec le séisme de Mexico, le Département a eu à répondre à quelque 1500 appels ou demandes de proches et de connaissances. Le détournement de l'"Achille Lauro" a aussi occasionné un surcroît de travail important. Dans les deux cas, un état-major de crise a été mis en place. En outre, le Département s'est occupé de huit cas d'enlèvements d'enfants dans cinq pays. 2.

Arrestations Le Département a traité 593 (650) cas d'arrestations dans 63 (66) pays. La plupart de ces cas se sont produits en République fédérale d'Allemagne, en France, en Italie et en Espagne. Les délits les plus fréquents concernaient la drogue, puis les vols et les cas de résistance à l'autorité. 43 (32) mineurs se trouvaient parmi les personnes arrêtées. A fin 1985, 202 (176) compatriotes étaient encore en prison. Les cas les plus délicats ont entraîné des démarches nombreuses et compliquées. VIII. Commission de coordination pour la présence de la Suisse à l'étranger En relation avec l'Office suisse d'expansion commerciale, la Commission a mené à chef les travaux préparatoires pour l'Expo universelle de Tsukuba; pendant la durée de celle-ci (mars-octobre), environ un million de visiteurs se sont arrêtés au pavillon suisse, principalement consacré à la thématique de la technologie d'eau. Dans l'ensemble, les échos rencontrés par cette présence au Japon ont été positifs. Quant à l'Expo de Vancouver (Canada), elle aura lieu en 1986 et la Commission poursuit ses travaux en vue de la réalisation du pavillon suisse qui présentera les divers aspects des transports et communications dans notre pays. C. DIRECTION DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES I. Organisation des Nations Unies (ONU) 1. Généralités L'Assemblée générale de cette année, qui s'est tenue sous le signe du 40e anniversaire de l'ONU, a confirmé la tendance, observée déjà ces dernières années, à une certaine modération. L'Assemblée générale a pris par consensus 22

Département des affaires étrangères une résolution contre le terrorisme et a traité entre autres de la situation des droits de l'homme en Afghanistan et en Iran. Comme l'an passé déjà, la situation de crise en Afrique a occupé une place importante. Le budget de l'ONU

pour les années 1986 et 1987 a été approuvé. Il se monte à 1,66 milliards de dollars, ce qui représente une croissance réelle de 0,1 pour cent par rapport à la période précédente de deux ans. A l'ONU également, l'on a exercé une pression croissante sur l'Afrique du Sud, pays contre lequel le Conseil de sécurité a demandé de prendre des sanctions économiques volontaires.

2. Participation suisse à des conférences internationales Le Conseil fédéral a édicté de nouvelles directives pour l'envoi de délégations à des réunions multilatérales. Ces directives témoignent de la volonté de limiter le nombre des membres de ces délégations. Le Chef du DFJP a dirigé la délégation suisse à la Conférence mondiale pour la femme à Nairobi. Cette conférence a tiré le bilan des objectifs atteints pendant la décennie de la femme. En outre, un programme d'action tendant à améliorer la position de la femme jusqu'à l'an 2000 a été accepté par consensus. La Conférence mondiale de la jeunesse s'est tenue dans le cadre de l'Assemblée générale de l'ONU. C'est pourquoi la Suisse n'a pu y participer qu'à titre observateur.

3. Actions pour le maintien de la paix La Suisse a contribué pour 765*000 francs au financement de la Force de maintien de la paix des Nations Unies à Chypres (UNFICYP), qu'elle soutient depuis 1964. D'autre part, la Suisse a continué de prendre en charge les frais d'entretien de l'avion de transport mis dès 1964 à la disposition de l'Organe des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine (ONUST). Un voyage d'inspection effectué sur place par de hauts fonctionnaires de notre Département et du Département militaire fédéral a permis de constater l'utilité de la contribution suisse.

4. Désarmement La Conférence du désarmement à Genève s'est à nouveau occupée principalement, pendant cet exercice, de l'interdiction des armes chimiques et de l'arrêt complet des essais nucléaires, sans toutefois parvenir à un résultat. Au printemps, le Conseil fédéral a invité les délégations qui participaient à la conférence à visiter des installations de la protection civile et le centre-AC à Spiez. Du 27 août au 20 septembre, la troisième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires s'est tenue à Genève. En parvenant à approuver à l'unanimité un document final, elle a réussi à renforcer ce traité limitant les armes atomiques et à en faire la clé de voûte du système international de la non-prolifération et de la coopération dans le domaine nucléaire.

5. Développement La Suisse s'est associée aux travaux du Comité chargé d'examiner et d'évaluer l'application de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement (1981-1990), qui ont été adoptés par consensus à l'Assemblée générale.

Département des affaires étrangères II. Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), Vienne La 29e Conférence générale s'est déroulée selon les prévisions et sans surprise. Le Comité de la sécurité des approvisionnements (CAS) a convoqué quatre sessions auxquelles la Suisse était représentée. Le papier de travail sur les principes de la coopération internationale n'a pas encore pu être approuvé, bien que des efforts particuliers aient été déployés dans la perspective de la Conférence chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

III. Coopération inter-étatique dans le secteur de la recherche scientifique

1. Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN), Genève (Budget 1985 : 718 mio.fr.; contribution suisse 1985 : 28,2 mio.fr.) L'effort principal du CERN a porté sur la construction du LEP. Le chantier de cet accélérateur - la plus grande machine jamais construite par l'homme - passe actuellement par sa phase la plus active. Malgré des grèves de courte durée et certaines difficultés géologiques, l'avancement du tunnel du LEP devrait permettre de respecter approximativement la date d'achèvement en 1989. Pour des raisons d'économie, les autres activités expérimentales du CERN sont réduites ou arrêtées temporairement.

2. Agence

spatiale européenne (ESA), Paris (Budget 1985 : 2,2 mia.fr.; contribution suisse : 29,5 mio.fr.) A la suite de la réunion du Conseil de l'ESA au niveau ministériel, tenue à Rome en janvier, qui a fixé les orientations de la politique spatiale européenne jusqu'à la fin du siècle, le Conseil fédéral a décidé le 21 août la participation suisse aux phases préparatoires des programmes suivants: Observation de la terre, Station spatiale COLUMBUS, Lanceur ARIANE 5, Avion spatial HERMES, Satellite de relais de données et Développement d'expériences. En octobre, le Conseil de l'ESA a décidé l'élargissement de l'organisation à 13 membres à partir du 1er janvier 1987 en acceptant les demandes d'adhésion de l'Autriche et de la Norvège. Un accord d'association sera négocié avec la Finlande. ' 3. Organisation européenne pour des recherches astronomiques dans l'hémisphère austral (ESO), Garching (RFA) et La Silla (Chili) (Budget 1985 J 37,0 mio.fr.; contribution suisse : 2,0 mio.fr.) La construction du télescope de nouvelle technologie (NTT) se déroule normalement. Les études portant sur le télescope géant futur (VLT) sont en cours. L'équipe chargée de la coordination des programmes d'observation européens sur le télescope spatial de l'ESA et de la NASA a commencé ses activités. 4. Conférence et Laboratoire européens de biologie moléculaire (CEBM et LEBM), Heidelberg (LEBM-Budget 1985 : 32,1 mio.fr.; contribution suisse : 1,3 mio.fr.; CEBM-Budget 1985 : 8,2 mio.fr.; contribution suisse : 279*000 fr.) L'EMBL a poursuivi ses programmes de recherches et d'instrumentation. Le directeur général de l'organisation, M. Philipson, accompagné du directeur de l'administration, a rendu visite aux autorités suisses et a tenu une conférence sur les buts de l'EMBL à l'université de Berne. Un groupe de travail présidé par la Suisse est chargé de la révision des statuts et du règlement du personnel. 24

Département des affaires étrangères 5. Commission internationale pour l'exploration scientifique de la Mer Méditerranée (CIESM), Monaco (Budget 1985 : 212'000 fr.; contribution suisse : 12'400 fr.) La CIESM a rendu publics le rapport de son 29e congrès scientifique tenu à Lucerne ainsi que ceux des journées d'étude en collaboration avec l'UNEP et la COI sur la pollution des océans, organisées à la même occasion. 6. EUREKA Le Département a participé, avec l'Office fédéral des affaires économiques extérieures et l'Office fédéral de l'éducation et de la science, à la définition de la position de la Suisse face à EUREKA et il a pris une part active à la défense de notre position sur le front externe. Une attention particulière a été portée sur les aspects institutionnels d'EUREKA ainsi que sur l'insertion de la nouvelle approche parmi les autres efforts de coopération internationale en matière de recherche, de la compétence du Département. IV. Relations internationales dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'espace L'Organisation internationale des télécommunications par satellites (INTELSAT), qui compte 110 Etats membres, est confrontée à la perspective que les Etats-Unis puissent permettre à certaines entreprises privées de mettre en oeuvre des systèmes parallèles. Ces systèmes privés feraient concurrence à INTELSAT sur des lignes commercialement intéressantes. La Convention portant création de l'Organisation européenne des télécommunications par satellites (EUTELSAT) a été ratifiée par la Suisse le 15 juillet et est entrée en vigueur le 1er septembre. Les deux satellites de l'organisation actuellement en service, EUTELSAT I-F1 et EUTELSAT I-F2, fonctionnent normalement. La Convention portant création d'une organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques (EUMETSAT) a été ratifiée par la Suisse le 29 juillet. Faute d'un nombre suffisant de ratifications pour l'instant, cette Convention devrait entrer en vigueur en 1986 seulement. V. Protection de l'environnement

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.